

EXERCICE 2020

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance plénière du 11 décembre 2020

DÉLIBÉRATION n°2020-08

Le conseil académique s'est réuni le vendredi 11 décembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 04 décembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

4. Désignation des représentants au Conseil culturel

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 714-1 et D. 714-93 et s.,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts du Conseil culturel, notamment son article 4, approuvés par le Conseil d'administration dans sa délibération n°2019-81 en date du 16 décembre 2019,

Vu les candidatures de Mme Lydia SEABRA, de Mme Katerine MORENO SUAREZ, Mme Théa BOISSEAU et M. Enzo ROSSI,

Exposé de la décision :

Conformément aux articles L. 714-1 et D. 714-93 et suivants du Code de l'éducation, le Conseil d'administration a approuvé les statuts du Conseil culturel par une délibération n°2019-81 du 16 décembre 2019.

L'article 4 de ces statuts prévoit que le Conseil culturel se compose notamment de quatre élu.e.s du Conseil académique désigné.e.s par ses membres et en son sein. Aussi, il est nécessaire de procéder à l'élection de ces quatre représentant.e.s.

Pour ce faire, un appel à candidature a été lancé.

Candidatures soumises au conseil académique :

- 04 candidatures

Après en avoir délibéré, le conseil académique adopte la décision suivante :

Nombre de membres constituant le conseil :	67
Quorum :	34
Nombre de membres participant à la délibération :	58
Abstentions :	0

NOM	Prénom	Collège	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE
SEABRA	Lydia	BIATSS	57	1
MORENO SUAREZ	Katherine	Usager	57	1
BOISSEAU	Théa	Usager	57	1

ROSSI	Enzo	Usager	57	1
-------	------	--------	----	---

En conséquence, sont proclamés élus au Conseil culturel :

- Mme Lydia SEABRA ;
- Mme Katherine MORENO SUAREZ ;
- Mme Théa BOISSEAU ;
- M. Enzo ROSSI

Pièce jointe :

Néant

Fait à Tours, le 17.12.2020
Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 17/12/2020
---	---